

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le mardi treize janvier, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Nicole AUVRAY ; Claude HUITEMA ; Elodie LETURGEON ; Patrick DAUMAY ; Rachel JACQUET ; Jérôme LOUAULT ; Vincent LOUAULT ; Angel TURQUOIS.
Nombre de conseillers présents : 09	Conseillers ayant donné pouvoir : néant Excusés : Charlotte FRÉLON Absents : Jean-Louis GUTIERRES
Date de convocation du Conseil Municipal : 07/01/2015	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Nicole AUVRAY et Elodie LETURGEON ont été élues secrétaires de séance.

Gérard HENAUULT, président de la Communauté de Communes de Touraine du Sud, est invité pour présenter le rapport d'activité de la Communauté de Communes de Touraine du Sud.

1. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE TOURAINE DU SUD (DÉLIBÉRATION N° 01/2014)

Le rapport d'activité de la Communauté de Communes de Touraine du Sud nous a été présenté et largement développé par Gérard HENAUULT qui reste disponible pour répondre à toute question qui pourrait intervenir ultérieurement. Le document est transmis pour information à chaque membre du conseil municipal par courriel.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes de Touraine du Sud.

2. ACQUISITION DE LA PARCELLE A 1082 DITE DE « LA GROTTÉ DE LA VIERGE » (DÉLIBÉRATION N° 02/2015)

La délibération 36/2014 du 21 octobre 2014 traitait de l'acquisition de la "grotte de la vierge" en précisant que les documents notariés devaient être signés avant le 30 novembre 2014. Or, la recherche des documents de cession ayant été plus longs que prévus, la séance de signature n'a pu avoir lieu dans ce délai. La présente délibération vise à rectifier ce point.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité que la commune :

1. Accepte le don de la parcelle appartenant à Mme Laure BOHINEUST née de SADE,
2. Autorise le Maire à signer l'acte notarié chez Maître ROBLIN,
3. Réglera les seuls frais d'acte notarié d'un montant maximal de 800,00 euros,
4. Autorise le Maire à signer les conventions et les pièces s'y rapportant.

3. ACHAT D'UNE LICENCE IV DE DÉBIT DE BOISSONS POUR LA COMMUNE (DÉLIBÉRATION N° 03/2014)

Dominique FRÉLON a reçu une offre de la famille ARNOUX pour la licence IV du bar "LA NOUVE BRAS DE FER" sis au Châtelier pour un montant de deux mille (2000) euros et a pris conseil auprès de la Communauté de Communes de Touraine du Sud.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de faire une proposition pour un montant de huit cents (800) euros et, qu'en cas de négociation, l'offre ne pourra dépasser mille (1000) euros,
- d'inscrire la somme de mille euros au budget 2015, section investissement,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- d'autoriser le Maire à signer les actes et pièces s'y rapportant.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Concours des maisons fleuries : inscription au concours départemental. La sujétion de créer un concours communal n'est pas retenu.

4.2. Date de prochaine réunion de conseil municipal : **mardi 03 février 2015 à 20h30**

Récapitulatif des délibérations de séance :

Délibération n° **01/2014** : **approbation du rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes de Touraine du Sud**

Délibération n° **02/2014** : **achat de la parcelle A 1082 dite de « la grotte de la vierge »**

Délibération n° **03/2014** : **achat d'une licence IV de débit de boissons pour la commune**

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÉLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	absent
Nicole AUVRAY, 1 ^{ère} adjointe		Rachel JACQUET, conseillère	
Claude HUITEMA, 2 ^{ème} adjoint		Jérôme LOUAULT, conseiller	
Elodie LETURGEON, 3 ^{ème} adjointe		Vincent LOUAULT, conseiller	
Patrick DAUMAIS, conseiller		Angel TURQUOIS, conseiller	
Charlotte FRÉLON, conseillère	excusée		